

DPE5 - DSDEN 31 – VERSION 16/01/2026
Codification AGAPE : ADM-FPEX

FICHE DE POSTE

Enseignant animateur de centre d'animation et de documentation pédagogique (CADP)

1. Cadre

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie -Directeur académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant-animateur de CADP exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de circonscription dont il est le collaborateur (note de service n°96.107 publiée au BO n° 18 du 2 mai 1996).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'Inspecteur de l'éducation nationale.

L'enseignant animateur est affecté à plein temps auprès de l'IEN de circonscription.

2. Missions et activités

Gestion du fonds documentaire et du matériel en prêt, gestion des prêts.

Accompagnement des enseignants pour l'utilisation du fonds et du matériel.

Mise en œuvre de projets pédagogiques proposés aux enseignants et accompagnement des projets initiés par les enseignants.

Participation à des actions de formation en lien avec les ressources du CADP.

Mise en œuvre de partenariats en lien avec les projets.

Travail en étroite collaboration avec la circonscription de rattachement, le Conseil Départemental, et les autres CADP.

Prise en compte des spécificités du territoire.

Communication des activités du CADP (site...)

3. Compétences et aptitudes attendues

Orienter et conseiller les usagers du CADP (recherches documentaires et pédagogiques, projets...)

Gérer le fonds documentaire et le matériel en prêt.

Gérer le prêt.

Établir une politique d'achat (connaître les textes et programmes, s'adapter aux besoins et projets des établissements) et gérer les commandes.

Posséder une bonne connaissance de la littérature de jeunesse et des ressources pédagogiques.

Participer à des animations liées à l'utilisation des ressources du CADP.

Utiliser le logiciel de gestion du fonds.

Créer et utiliser les outils nécessaires à la gestion du fonds et du prêt.

Gérer la mise à jour du site.

Travailler en équipe : équipe de circonscription, autres CADP et Centres de ressources.

Mettre en œuvre des partenariats en lien avec les projets : collèges, associations, bibliothèques et médiathèques...

Assurer le suivi des relations avec le Conseil Départemental (commandes, travaux, équipement, locaux...).

Prendre en compte les spécificités du territoire.

Communiquer et faire connaître les actions du CADP.

4. Conditions d'exercice

L'enseignant-animateur de CADP est rattaché à la circonscription.

La charge de travail de l'enseignant-animateur de CADP dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

A la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de la lettre de mission sera rédigé et adressé au supérieur hiérarchique.

Une fois par an, un Conseil de gestion est organisé, réunissant des représentants de l'Éducation nationale, de la commune où est sis le CADP, et du Conseil Départemental. L'enseignant-animateur du CADP y présente le bilan de l'année écoulée et les perspectives de l'année suivante.

NB : l'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec ce type de poste.

5. Spécificités

Horaires :

Une période d'ouverture est toujours prévue lors des vacances scolaires.

Titre requis :

Professeur des écoles, si possible titulaire du CAFIPEMF, ou autre formation diplômante en cohérence avec la fonction.

Autres spécificités selon les CADP :

- CADP de Villefranche de Lauragais : gestion pour les 3 CADP et les 2 Centres de ressources de l'action « Lectures suivies » (comités de lectures dans les classes), financée par un budget spécifique du Conseil Départemental.
- CADP Rieux-Volvestre : compétences requises en audio-visuel (voir fiche de poste spécifique pour Rieux-Volvestre).
- CADP Saint-Gaudens : coordination avec l'EMALA

6. Affectation - situation administrative

Nomination à titre définitif au mouvement principal.